

## **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2025. L'avis de motion requis par la loi a également été donné à cette occasion.

Ce projet de règlement a pour objet l'adoption d'un règlement relatif à la sécurité, à la paix et à l'ordre public.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 8 juillet 2025 à 19 h, à la mairie située au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 12 juin 2025.

-Original signé-

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière